

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Quelles sont les dispositions prises par la CAVP ?

La CAVP souhaite porter à la connaissance de ses affiliés un certain nombre d'informations relatives à la protection de leurs données à caractère personnel.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2018, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au Règlement général à la protection des données (RGPD) du 25 mai 2018, la Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens (CAVP) assure à ses affiliés que **les données personnelles recueillies dans le cadre de la gestion de leur dossier ne sont pas utilisées à des fins autres que celles qui sont annoncées et que leur collecte est limitée au strict nécessaire pour atteindre les finalités détaillées dans ce document.**

Le responsable de traitement

Le responsable de traitement est la CAVP, dont les coordonnées sont les suivantes :
Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens
45, rue de Caumartin
75441 Paris Cedex 09
France
Tél : 01 42 66 90 37

Les catégories de données collectées

Au titre des traitements effectués par la CAVP, les catégories de données collectées sont les suivantes :

- état civil, identité, données d'identification, NIR,
- situation personnelle,
- situation professionnelle,
- information d'ordre économique et financier, données bancaires,
- données de santé, le cas échéant.

Les données utilisées dans le cadre des traitements effectués par la CAVP sont collectées directement auprès des affiliés ou sont reçues de tiers partenaires tels que la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, le Groupement d'intérêt public Union Retraite (GIP UR), la Sécurité sociale pour les indépendants, l'Assurance-maladie, le régime local d'Assurance-maladie d'Alsace-Moselle, les établissements bancaires, l'administration fiscale ou autre.

La CAVP rappelle que le recueil des données dont les catégories sont précisées ci-dessus est obligatoire pour la réalisation des traitements définis dans ce document.

Les finalités de traitement des données collectées

Les catégories de données précisées ci-dessus sont collectées dans le cadre de différents traitements ayant des finalités distinctes. Les finalités des traitements mis en œuvre à la CAVP dans le cadre de la gestion des dossiers des affiliés sont les suivantes :

- inscrire de nouveaux affiliés,
- mettre à jour les dossiers,
- collecter les revenus en vue de calculer le montant des cotisations et réaliser les estimations de retraite,
- calculer le montant de cotisations dues selon le profil de chaque affilié et émettre des bordereaux d'appels de cotisations,
- informer les affiliés sur leurs droits,
- recueillir les coordonnées bancaires en vue d'encaisser les cotisations, procéder à des remboursements le cas échéant et verser les prestations,
- mettre en œuvre les procédures de recouvrement amiable et contentieux conformément à la législation en vigueur,
- procéder à la radiation des affiliés.

Différents traitements sont effectués grâce au site Internet de la CAVP. Ces derniers sont décrits dans la rubrique « Mentions légales » du site Internet.

Aucun de ces traitements ne fait l'objet d'une prise de décision automatisée se basant sur un algorithme quelconque.

En outre, les finalités et les catégories des traitements de données à caractère personnel énoncées ci-dessus ont été portées à la connaissance du Délégué à la protection des données (DPO).

La base juridique des traitements des données collectées

La base juridique du traitement de ces données repose sur l'obligation légale de la CAVP de gestion des régimes d'assurance vieillesse et de prévoyance des pharmaciens libéraux, ainsi que dans certains cas, sur l'intérêt légitime de la CAVP à traiter les données à caractère personnel de ses affiliés.

Les destinataires des données collectées

Les destinataires des données collectées par la CAVP sont les suivants :

- les collaborateurs habilités de la CAVP,
- dans le strict cadre de leurs fonctions et par l'intermédiaire des collaborateurs habilités : les administrateurs de la CAVP siégeant au Conseil d'administration ou au sein des Commissions de recours amiable, d'action sociale, d'inaptitude,
- les organismes bancaires,
- les huissiers de justice, les mandataires sociaux et judiciaires, les avocats, les différentes juridictions,
- les autres institutions de retraite,
- les médecins partenaires de la CAVP,
- l'Assurance-maladie,
- la CNAVPL,
- le GIP UR,
- les autorités de tutelle et de contrôle de la CAVP,
- divers sous-traitants en charge de la mise en œuvre de traitements métiers pour le compte de la CAVP,
- les services de l'État,
- les organismes partenaires et autres prestataires.

Le transfert de données collectées

La CAVP ne réalise aucun transfert de données à caractère personnel vers un pays situé en dehors de l'Union européenne ni ne réalise de prospection commerciale.

Les catégories des personnes concernées et le droit des personnes

Les traitements détaillés ci-dessus concernent exclusivement les affiliés à la CAVP.

Chaque affilié dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement des informations personnelles qui le concernent. Vous pouvez exercer l'ensemble de vos droits en vous adressant au DPO :

- par courriel à dpo@cavp.fr,
- ou
- par courrier à l'adresse suivante : CAVP à l'attention du DPO – 45, rue de Caumartin, 75441 Paris Cedex 09.

Dans le cadre de vos demandes il est nécessaire de préciser vos prénom, nom, numéro de dossier CAVP. Si la CAVP a des doutes raisonnables sur votre identité, il peut vous être demandé de joindre tout document permettant de prouver votre identité. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données qui vous concernent.

En cas d'exercice du droit d'opposition, prévu par l'article 21 du RGPD, auprès d'un organisme partenaire responsable de traitement, la CAVP s'engage à cesser immédiatement toute exploitation des données qui lui ont été transmises.

Vous disposez de plus d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Les demandes d'exercice de droit sont faites à titre gratuit sauf demande excessive ou manifestement infondée, et la CAVP s'engage à accuser réception de ces dernières et à y répondre dans un délai d'un mois, délai porté à deux mois en cas de complexité de la demande ou du nombre de demandes.

Si la demande est formulée par voie électronique, la CAVP répondra à la demande par voie électronique, sauf s'il est demandé par l'affilié que la réponse soit transmise par un autre moyen.

La durée de conservation

Les données sont conservées par la CAVP jusqu'à l'extinction des droits des affiliés et le cas échéant de leurs ayants droit.

La sécurité des données collectées

La CAVP assure, conformément aux référentiels légaux et réglementaires qui lui sont applicables, la sécurité des données collectées au titre de ses activités en mettant en place toutes mesures de sécurité techniques et organisationnelles nécessaires à la préservation des données à caractère personnel et ce en fonction des risques et de l'état de l'art en la matière. De plus, elle impose à ses sous-traitants de garantir le même niveau de sécurité et de confidentialité que celui qu'elle applique pour ses propres activités.